



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARGEY LES PORT**

SEANCE DU 25 AOÛT 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 11/08/2026

Date d'affichage : 11/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à 20 h, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, DURGET Julien, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, SIBILLE Ophélie, ANDRE Marie-Charlotte, HERBRETEAU Fanny, FICK Virginie.

Absents excusés : JOBERT Laure (procuration à MAGNIN. A), MAGNIN Fabrice.

Secrétaire de séance : BLOUET Sébastien

Objet : Avis sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière NEXSTONE (Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin)

Le Maire informe le Conseil municipal de la consultation du public relative au projet de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la société NEXSTONE à Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, qui se déroule du 24 août 2026 (8h00) au 27 novembre 2026 (12h00).

Le projet porte sur une emprise totale d'environ 18,75 ha, dont une extension d'environ 1,75 ha, pour une durée demandée de 7 ans (5 ans d'extraction et 2 ans de remise en état), avec une production moyenne de 200 000 tonnes par an (220 000 tonnes par an au maximum).

Il précise que la commune de Chargey-lès-Port est comprise dans le rayon réglementaire de consultation de 3 km, qui concerne 8 communes au total. La commissaire enquêtrice désignée est Mme Élisabeth Bidaut. Deux réunions publiques sont prévues à Scey-sur-Saône, le 2 septembre 2026 à 17h00 et le 17 novembre 2026 à 17h00.

Vu la consultation du public organisée du 24 août 2026 au 27 novembre 2026 sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière NEXSTONE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière NEXSTONE de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
- Charge le Maire de transmettre cet avis dans le cadre de la consultation du public.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le 10/09/2026

ID : 070-217001338-20260825-DELIB26035_ACTE-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
Antoni MAGNIN

